

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **50 (1912)**

Heft 52

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-209159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les chansons de nos grands-pères.

Ma philosophie.

Prendre le temps comme il vient,
Boire et chanter à sa guise,
Ne s'embarrasser de rien,
Ce fut toujours ma devise.
Nargue le cruel destin
Et les tourments de la vie ;
Je caresse mon amie,
Et je bois gaîment mon vin,
Sans penser au lendemain.
Ami, jouis du moment,
Le temps fuit à tire d'aile,
Tu n'auras dans un instant
Plus de vin et plus de belle.
Nargue le cruel destin
Et les tourments de la vie :
Caresse bien ton amie,
Bois gaîment de ce bon vin,
Sans penser au lendemain.

(Communiqué par Pierre d'Antan).

L'AN DOZE

Lo bounan le r'arreve!
Vaité lo bounan que revint !

C o lo derâi. Lâi a dza on an que l'è coumeinci,
elli l'an doze et qu'on ein vâi binstout la
bouéze. Mîmameint que l'a z'u on dzo dè
pllie que lè z'autro, trâi ceint soixante-six. N'è
pas rein.

Ora, porquie elli l'annâie a-t-e z'u dinse on
dzo de pllie. L'è demandâ à ion dè mè z'ami, que
sâ on mouf d'affère, du que l'a zâo z'u ètâ dau
Grand Conset, et vaité cein que m'a racontâ :

— Quand l'a faliu votâ ao Grand Conset po
savâi diéro on voliâve de dzo po l'annâie, n'a
pardieu pas ètâ solet, l'affère. Lè z'on voliâvant
la fère de ceint dzo, dan bin pe courta po qu'on
sâi pe rîdo ao bounan. Lè marchand, lè boute-
quan, lè carbatî, ti cliiau que l'étant payî à
l'annâie, tant qu'âi receveu, tot cein bouèlâve
tant que pouâvant : « Ceint dzo ! ceint dzo ! »
L'è bin su ! à leu, mè de bounan et mî ! Mâ, lâi
ein avâi dâi z'autro que la voliâvant pe granta :
lè locatéro, lè grandzi, et 'na troppa avoué di-
sant : « Cinq ceint dzo. » L'a faliu marchandâ,
lè petit sant arrevâ à dou ceint et lè grand l'ant
dècheindu à quatre. Peinsâ vo vâi cein que lè
croûio guieux que sant pè lo Chalver l'arant ètâ
conteint de vère dâi z'an pe court. Mâ, d'on au-
tro côté, tote lè fenne, se on avâi rapondu l'an-
nâie, l'arant ètâ ben' aise assebin : sarant adî
restâie dzouvene et l'arant z'u grand' teimps
veingt an. Lau z'homme ein arant pas plliorâ.

Dan, po bôtî clli commerce, lè *tsapllian*,
clliiau que l'étant po lè petite, l'ant de : « On
monte oncora tant qu'à trâi ceint soixante-cinq,
mâ vo n'arâi pas onna cailla dè pllie. » Et lè
rappondu, quemet on lau dèssâi, l'an fè : « On
dècheint tant qu'à trâi ceint soixante-six, mâ pas
on pet de pudze que vo z'arâi ein moîn. » Et po
arreindzi lè *tsapllian* et lè *rappondu* l'ant dè-
cidâ de fère lè z'annâie à 365, lè z'ene et à 366
lè z'autro. L'è dinse que l'an fè et l'ant bin z'u
réson. L'è du cein que lâi a dâi *bissectile*. On lè
z'a appellâie dinse, pè la mau que cein dusse
veni dau grec et cein va à dere : « On litro à
bâire dè pllie per an. » L'è bio cllia leinga grec-
qua ! Qu'eîn dîte-vo ?

Clli l'an doze l'a dan z'u son dzo dè pllie et
cein lâi a portâ matheu. On a rein z'u que dâi
croûio z'affère : l'a plliu ti lè dzo, l'a faliu votâ
on eimpront et lâi a z'u la guerra dau novî-
Bazar.

Po mou, on a ètâ mou. Pliovessâi houit dzo
pè sennana et l'a faliu chètîsi lè fin dèso lè dè-
tâi. Po la guerra dâi Bocan, doure oncora et
diant que ti lè sordâ du Lo Man tant qu'à Mon-
therond et Breteigny dussant modâ pè clli Bazar.
Que lo bon Dieu lau z'aidya !

Ora, po l'an treize, tenî-vo adî bin vedzet et
liède lo *Conteu* oncora grantenet. L'è tot lo
mau que vo vu.

MARC A LOUIS.

LETTRE DE NOUVEL-AN

Un de nos lecteurs veut bien nous commu-
niquer la lettre que voici, authentique.

Ma très chaire cousine,

U NE nouvel anaie vien de commencé permait
mois de veni te la souetter bonne et eu-
reuse.

J'espère que tus et an bonne centé, ci-non tan
pit, car voitu on ne peu rien contre le asare.

Ce matin, j'ai panser te donné des nouvel de
la mèsion.

Le cochon boite d'une pate, avez-vous fai un
arbre de Noelle, nous on n'en a fait un gran. On
a chanter.

J'ai un doit qui amasse.

La saussisse que nous avon mangé hier étai
trè bonne.

Je te rappel que tu a des tiulottes à me rasti-
quer, comme j'avai oublier de t'envoyé les bou-
tons pour les recoudre, je te les envoie aujour-
dûi.

Tu les trouvera dans une tomme de chèvre
que je t'adresse ci-inclut.

Je les ai mi dans la tomme pou pas qui se
perde, tu naura doncue qu'à les sucé avan de
les coudre pour anlevé la tomme qui pourrai
être dan les trou.

Di-don, te rappel-tus la fransoïce à Gule, tu
sai celle que g'avai danser avec à l'abbéi de ...
et bien elle va se marié, et m'invite comme gar-
son donneur. — comme cet la premiere foi que
je suis inviter pour sa, je voudrai savoi comman
y fau faire.

Daprè le mot je croi qui faudrat que j'achette
des pièce de 2 centime pour jetté au passans
pisque je suis garson donneur y faut que je
donne hein. Mais ça va me reveni chaire aussi
jean veu pas tan acheté.

Anfin dit-mois comman je doi fère car à la
ville vous savè mieu que chez nous.

Quan réviendra-tus nou fère visite on t'attan.
Il me reste plus rien à te dire.

Tus me répondra.

Et pui tu saluera bien tou le monde.

N'oublî pas mes tiulottes.

Mes souets de bonne anaie.

Je crois que mes chaussettes ont besoin de
rangé, je tan redirai 2 maux.

Donque je t'embrasse bien tandreman et je te
rappel que les boutons pour les tiulottes sont
dan la tomme, que tu recevra dan cel lettre.

Anfin je termine ma lettre en te faisam mes
meilleur veux pour la nouvel anaie et pou fini
je finit

ton trai dévouer cousin

...

PAGE 117

VOILA, nous écrit-on, un livre qui sera une
véritable révélation littéraire dans notre
petit pays. Ouvrez-le à la page 117, par
exemple, et vous serez certainement de notre
avis. »

Voyons à la page 117 :

L'oraison funèbre du Grand Samuet.

Euh ! pauvres de nous ! Il est dans la tombe
Le grand Samuet, mon défunt mari,
Euh ! qui l'aurait dit ? C'est comme une trombe
Que la maladie a fondu sur lui.

Son père et sa mère avaient pris de l'âge
On croyait que lui dût en prendre aussi.
Il était pourtant tant fort à l'ouvrage,

Il était pourtant

Tant vaillant.

Euh ! pauvres de nous ! Voyez-vous, Suzette,
C'était un mari comme on n'en fait plus,
Ça mériterait que dans la Gazette
Un de ces messieurs mette un bout dessus.
Je leur z'écrirais, si je savais comme,
Pour leur exposer un peu ses vertus.

Euh ! mon Samuet, qu'il était bon homme,
Euh ! mon Samuet,
Qu'il était parfait.

Euh ! pauvres de nous ! Quand après la foire
Il me revenait un tant soit peu cuit,
Croyez-vous qu'au lieu de faire une histoire
Il allait tout droit se réduire au lit.
Il ne cassait rien. Je laissais la pile
Des assiettes là ; jamais point de bruit,
Il avait le vin tout doux, tout tranquille,
Il avait le vin
Tout bénin.

Euh ! pauvres de nous ! Lorsque j'étais fille,
Et qu'il fréquentait chez nous, vers le soir,
Sa façon toujours était si gentille
Quand devant la lampe il venait s'asseoir.
Il nous lisait là de ces politiques,
Et de temps en temps, pour nous émouvoir,
Il chantait des chants si mélancoliques !
Il chantait des chants
Si touchants.

Euh ! pauvres de nous ! Ce qui me console,
C'est qu'il a montré de bons sentiments.
Il a même un jour redit le Symbole :
Le cousin François dira si je mens.
Et quand le pasteur faisait des prières
Il disait *amen* avec des élans...
Ç'aurait, voyez-vous, attendri des pierres,
Ç'aurait, voyez-vous,
Fendu des cailloux.

Euh ! pauvres de nous ! Voilà que je pleure :
De me souvenir ça ne me vaut rien.
Je sais que sa part est bien la meilleure,
Mais j'ai tant l'ennui de mon brave ancien.
Enfin, qu'y peut-on ? Le bon Dieu sans doute
Est toujours le Maître et fait pour le bien,
Quand c'est pour le ciel qu'on part à la toute
Quand c'est pour le ciel
C'est l'essentiel.

Eh bien, la voici, la page 117. Qu'en pensez-
vous ? N'est-ce pas d'une saveur exquise ; n'est-
ce pas bien de chez nous, dites ? Et il y en a
comme ça plus d'une, dans le délicieux volume
qui a pour titre : *Chansons du Pays de Vaud*,
pour auteur M. Edouard Vautier, pour éditeurs
MM. Payot et Cie, à Lausanne. Il est, de plus,
illustré de neuf dessins de faux-titres de Char-
les Clément.

Mais il n'y a pas seulement des chansons du
genre de celle que vous venez de lire. Il y en a
de tout caractère : de gaies, de tristes, de sen-
timentales, de philosophiques, et toutes éclo-
ses d'un cœur sensible, d'un esprit observateur
et sincère, qui voit et sent juste et qui l'exprime
avec un charme, une saveur, surtout, des plus
séduisants :

Mes vers n'ont rien de sermonneur,
Il n'y faut pas chercher de thèse,
Ils sont faits au petit bonheur
Et je n'en sais pas la genèse.

J'ai rimé sans savoir pourquoi
Sous les cieux tout fleuris d'étoiles,
Et dans ces nuits pleines d'effroi
Où traînent de lugubres voiles.

J'ai chanté l'avril et les fleurs,
Les concerts du vent dans les branches,
La gamme des sons, des couleurs,
Sur les prés ou les cimes blanches.

En savourant la paix des bois,
J'ai fait quelque effort pour le dire,
Et des chers horizons vaudois
J'ai voulu fixer le sourire...

Qui se dit bon Vaudois, ne saurait se passer
de ce livre, où il retrouve un vivant écho de tout
ce qui lui est cher, et qui prouve que l'esprit du
cru n'est pas si moribond que d'aucuns le pré-
tendent ; car, si nous ne faisons erreur, M.
Edouard Vautier est un jeune. Bravo ! mon-
sieur ; continuez. Le *Conteur* se réjouit d'au-
tant plus du succès certain de votre livre qu'il
tire à la même corde que vous. Elle est solide
encore, cette corde. Et nous avons sans doute
bien des amis, ignorés pour la plupart, qu'il faut
absolument faire sortir de l'ombre où les re-

tient une excessive modestie ou le sentiment qu'ils ne sont plus assez de ce temps-ci. Mais, laissons-le donc, ce temps-ci, il veut bien accomplir tout seul son chemin. Et sans faire « bande à part », tâchons de rester fidèles le plus possible à ce vieil esprit vaudois et romand, qui a bien encore droit à sa petite part de soleil. Il n'a pas dit son dernier mot, que diable ! La preuve ! !...

MARTIN-MARTÈLA

PASSETEMPS D'ENFANTS

Le dernier bulletin mensuel de la *Société suisse des traditions populaires* publie sous le titre : *Martin-Martèla, un passatempo fanciullesco*, l'amusant article ci-dessous. Le *Conteur* lui donne l'hospitalité, dans l'espérance que ses lecteurs voudront bien lui adresser quelques-unes de ces *rengaines* enfantines et populaires, telles que :

Corne, hiborne
Montre-moi tes cornes.

ou encore :

Vole, vole ma pernette
Fera-t-il beau temps demain.

Nous croyons qu'à la Vallée de Joux, les enfants cueillaient les morilles en disant une sorte de refrain, lequel fait appel à la sœur de la morille qui vient d'être cueillie, dans l'idée que ces cryptogames se trouvent en nombre pair. Un de nos lecteurs combiers serait bien aimable de sauver de l'oubli cette naïve antienne, si elle est encore « sauvable ».

Ceci dit, voici l'article de M. Pellardini :

« Avez-vous remarqué certains trous en entonnoir, du diamètre de cinq centimètres à la partie supérieure, profonds de trois à quatre centimètres ? Ces trous sont creusés dans la grève au bord des rivières, ou dans des tas de sable ou de déblais voisins d'habitations ou de vieux murs.

Si vous cherchez au fond de ces trous, vous y trouverez un petit animal de la grosseur d'un grain de maïs, ressemblant à une araignée et qui marche ou semble marcher à reculons, comme les écrevisses. (Il s'agit évidemment du fourmilion, assez abondant chez nous, les promeneurs lausannois connaissent bien les colonies de fourmilions des carrières de Sauvabelin. *Réd.*) On appelle cette bestiole à Arbedo : Martin-Martèla.

Lorsque les enfants fourgonnent, avec le doigt, le fond du trou pour rechercher le petit animal qui s'y trouve, ils croient faire sortir celui-ci en disant :

Martin-Martèla, lève-toi
Le jour est là.

Martin-Martèla est l'objet du dialogue suivant entre enfants :

— Si Martin-Martèla venait chez toi, que lui donnerais-tu ?

— Un morceau de pain.

— Un morceau de pain ferait du bien à ton âme. Si Martin-Martèla venait chez toi, que lui donnerais-tu ?

— Une tranche de polenta.

— Une tranche de polenta ferait du bien à ton âme. Si Martin-Martèla venait chez toi, que lui donnerais-tu ?

Ce dialogue peut être interminable. Après avoir cité tous les noms de victuailles possibles, l'interpellé varie ses réponses en offrant cinq centimes, 10 centimes, etc., ce à quoi l'interpellant répète, inlassable : cinq centimes feraient du bien à ton âme. Si Martin... etc. Le dialogue continue ainsi, jusqu'à ce que l'un des interlocuteurs, fatigué de questionner, ne questionne plus, ou que l'autre, ennuyé de répondre à la

question : Si Martin-Martèla venait chez toi que lui donnerais-tu ? répond : je lui donnerais un coup de pied pour m'en débarrasser (gli do un calcio e lo mando via). »

« AU BON PÈRE DE FAMILLE »

UN Lausannois, à qui un héritage inattendu vient de permettre une honorable et confortable retraite, s'en est allé faire un petit tour à Paris. Il y a déjà bien de cela quelques années.

Comme il cherchait un endroit hospitalier où de se sustenter à bon compte il eût occasion, ses regards sont attirés par cet écriteau, qui ornait la porte d'un petit restaurant : *Au bon père de famille*.

Ah ! se dit notre ami, voilà mon affaire ; nulle part on ne doit être plus consciencieusement traité.

Il se fait servir un petit dîner : potage, côtelette de mouton et petits pois.

Le menu, on le voit, était des plus simples, et, d'après l'enseigne de l'établissement, le coût devait en être très modéré. C'est la réflexion que faisait le Lausannois lorsqu'il demanda la carte.

— Voilà, Monsieur, dit le garçon, ça fait quatre francs cinquante.

— Quatre francs cinquante !... et vous appelez cela le *Bon père de famille* ! Merci, on y reviendra.

Le patron, qui était au comptoir, s'approcha du Lausannois et lui dit avec une facilité d'élocution toute française :

— C'est avec infiniment de regret que j'entends vos récriminations, Monsieur, ne seriez-vous point satisfait de mon établissement ? Je ne le suppose point ; car, comme vous le voyez, mes clients affluent, mon restaurant est le rendez-vous général et tous en sortent contents et me prodiguent leurs éloges. Vous, cher Monsieur, vous êtes trop poli, trop raisonnable pour ne pas vous rendre à l'évidence, voyons !... un côtelette panée d'après les procédés les plus nouveaux, les plus parfaits de l'art culinaire, un potage qu'un mort aurait mangé, des petits pois que S. M. l'empereur de toutes les Russies, qu'on attend prochainement, aurait enviés. Voyons ! voyons !...

— Oui, Monsieur, mais vous avouerez que quatre francs cinquante pour cela, dans un établissement qui s'appelle le *Bon père de famille*... Voyons ! voyons !

— Mon enseigne ne ment pas, Monsieur, répliqua vivement le Parisien, le bon père de famille c'est moi ; j'ai quatre filles à marier et c'est la clientèle qui doit payer leur dot.

L'argument était sans réplique.

Inédit. — Un misérable auteur exprimait un jour à une de ses connaissances le désir qui le tenait de faire un ouvrage où personne n'eût jamais travaillé et ne travaillât jamais.

— Faites donc votre éloge !

Pas galant. — La Bruyère n'était pas galant. Il est vrai qu'il n'avait pas coutume de cacher son sentiment. Il écrivit un jour ceci :

« Les femmes ne prendraient pas tant de peine à se farder et à s'enluminer, si elles savaient que toute cette peinture les rend affreuses et dégoûtantes. »

LE CODE CIVIL POUR RIRE

Le *Charivari* publiait jadis cette amusante parodie de quelques-unes des dispositions les plus courantes du Code civil français.

Du contrat de louage — Le locataire doit, en prenant possession de l'appartement qu'il a loué, le garnir de meubles suffisants pour répondre du loyer. Il peut, le soir même, les déménager par la fenêtre.

Le locataire qui trouve le papier de son appartement trop fané n'a qu'à en faire poser un à ses frais.

Le locataire s'engage à occuper en *bon père de famille* les lieux loués. Mais aussitôt que le bon père de famille a plus de deux enfants, le propriétaire peut lui donner congé.

Du contrat de société. — La société est un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes mettent quelque chose en commun dans l'intention bien arrêtée de se filouter réciproquement sur les bénéfices.

La signature de l'un des associés engage la société. Néanmoins, si, par erreur, l'un des associés allant à la mairie déclarer la naissance d'un de ses enfants apposa, au bas de l'acte civil, la signature sociale, ses co-associés ne sauraient être tenus de prendre à leur charge une part des mois de nourrice.

La société cesse de plein droit lorsqu'à la suite d'une violente discussion, l'un des associés a tué l'autre d'un coup de pincettes.

Du prêt. — Le prêt est une convention par laquelle une personne en autorise une autre à se servir de quelque chose lui appartenant, en même temps que l'emprunteur forme le projet de ne point rendre ce qui lui est confié.

Le prêt d'argent à un homme qui vous assomme de ses visites est autorisé par la loi comme moyen de s'en débarrasser.

Des dettes de jeu. — Les dettes de jeu ne sont pas reconnues par la loi, mais les joueurs de tripots le sont presque toujours par la police.

Du contrat de rente viagère. — Les médecins et les restaurateurs ne peuvent acheter en viager les biens de leurs clients.

Du mandat. — Le mandat est un acte par lequel une personne en charge une autre de la remplacer dans une circonstance définie. Le citoyen marié peut être remplacé, même par celui à qui il n'a donné aucune procuration.

Des hypothèques. — L'hypothèque est le mont-de-piété des immeubles. Le contrat de vente d'une maison doit spécifier si les bâtiments sont couverts en tuiles, en ardoise, en zinc... ou d'inscriptions hypothécaires.

De la prescription. — La prescription est le délai que doit laisser écouler l'homme intelligent entre le jour où il a emprunté de l'argent et celui où il est en droit de ne pas le rendre.

Enfantines.

Un papa et ses fillettes sont montés à Caux, avec leurs luges, chercher le soleil et la neige. Le brouillard couvre la plaine.

Lorsqu'ils sont arrivés au-dessus de la mer de nuages, la cadette, qui n'en croit pas ses yeux, demande :

— Alors, dis, p'pa, est-ce qu'on est monté au second étage ?

*

A l'occasion de la Saint-Nicolas, un papa a dit à son fils : « Ecoute, si tu es bien sage à la maison jusqu'à demain, tu auras un cadeau ».

Le garçonnet ne dit mot ; mais sitôt rentré de l'école, il ressort pour jouer.

— Alors, lui fait son père ; tu ressors déjà ?

— Oui p'pa, parce que, tu comprends, si je suis pas sage, ce sera pas à la maison.

Un bon conseil. — Il est de Socrate. Un jour qu'un prodigue se plaignait au célèbre philosophe grec de n'avoir plus d'argent, celui-ci lui dit : « Empruntez de vous-même, en retranchant de votre dépense ! »